



## Participation financière au fonctionnement du couple

Par **titecoco66**, le **18/06/2008** à **11:33**

mon mari m'a quitté il y a deux mois, j'ai signalé l'abandon de domicile. il est avec une autre femme. nous n'avons entamé aucune procédure pour des questions financières. il est assistant d'éducation à mi-temps, gagne 500 euros. quand il est parti il m'a dit qu'il me laissait tout son salaire pour mes trois enfants et moi. il a même écrit un papier signé de sa main. nous avons des emprunts à rembourser. maintenant il veut ouvrir un compte personnel et récupérer tout son argent. nous sommes mariés sous le régime de la communauté. a-t-il le droit d'user de son salaire de cette façon? puis-je l'empêcher de changer de compte bancaire?

Par **domi**, le **18/06/2008** à **11:42**

Contactez le JAF ! vous pouvez demander également un dossier d'aide juridictionnelle afin d'obtenir une prise en charge des frais d'avocat si vous avez de faibles ressources . Concernant le compte bancaire , il est libre d'en ouvrir un . Adressez vous rapidement au tribunal . Vous pouvez également informer votre CAF de la nouvelle situation de votre foyer , avec 3 enfants à charge vous devriez bénéficier d'aide financière . n'hésitez pas à leur téléphoner . Bon courage